



***PLAN DIRECTEUR DE
L'EXAMEN DE CERTIFICATION
DES TECHNICIENS EN SÉCURITÉ
AGRÉÉS DU CANADA
(EXTSAC)***

2019

Élaboré par le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, mettre en mémoire pour extraction ou transcrire de quelque façon que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie ou autrement) une partie quelconque de cette publication sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6700 Century Avenue, bureau 100
Mississauga, ON L5N 6A4
Tél. : 905-567-7198 ou 1-888-279-CRSP
Courriel : info@bcrsp.ca
www.bcrsp.ca

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
Introduction	3
Données techniques	5
Élaboration de l'ensemble de compétences	5
Domaines de compétences.....	6
Variables structurelles	7
Variables contextuelles.....	8
Pondération des compétences	8
Conclusion.....	9
Tableau sommaire : Élaboration de l'EXTSAC.....	10
Glossaire.....	11
Profil de compétences de l'EXTSAC	12
Principes de sécurité appliqués (ASF – <i>Applied Safety Fundamentals</i>)	12
Audit (AUD – <i>Auditing</i>).....	13
Ergonomie (ERG – <i>Ergonomics</i>)	13
Prévention et protection contre les incendies (FPP – <i>Fire Prevention and Protection</i>)	13
Santé et bien-être (HW – <i>Health and Wellness</i>).....	13
Loi et éthique (LE – <i>Law and ethics</i>)	14
Systèmes de gestion (MS – <i>Management Systems</i>).....	14
Hygiène du travail (OH – <i>Occupational Hygiene</i>)	14
Gestion des risques (RM – <i>Risk Management</i>).....	15

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (CCPSA) présente le *Plan directeur de l'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada* (EXTSAC). Le CCPSA prévoit tenir le premier examen élaboré à partir de ce plan directeur en février 2019.

Ce document a été conçu pour guider les personnes qui participent à l'élaboration de l'*Examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada* et pour fournir au public (candidats à l'examen, enseignants et gestionnaires) des renseignements utiles à propos de l'examen.

Le plan directeur comporte deux grands volets : 1) le contenu des domaines à évaluer; 2) les lignes directrices explicites sur la façon d'évaluer ce contenu. Le contenu des domaines comprend la liste de compétences de l'EXTSAC (c.-à-d. les compétences requises par un technicien en sécurité agréé de premier échelon) et les lignes directrices sont exprimées comme des variables structurelles et contextuelles. Le plan directeur comporte également : un *Tableau sommaire* (p. 10) qui résume les lignes directrices de l'examen et un *Glossaire* (p. 11) qui présente les définitions des termes apparaissant en caractères gras dans le document.

Le CCPSA désire remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la création de ce plan directeur, notamment les professionnels en sécurité agréés qui ont participé à l'élaboration du cadre de compétences et ceux qui ont répondu au sondage de validation des compétences.

Le plan directeur sera évalué régulièrement afin de s'assurer que les compétences et les lignes directrices de l'examen continuent de refléter les attentes relativement à un technicien en sécurité agréé de premier échelon qui commence à exercer le métier et les éléments qui le distinguent d'un professionnel en sécurité de premier échelon.

Le CCPSA invite les utilisateurs de ce document à lui fournir des commentaires pouvant s'avérer utiles lors de révisions ultérieures du plan directeur. Veuillez acheminer vos commentaires à la :

Directrice générale
Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6700 Century Avenue, bureau 100
Mississauga, ON L5N 6A4

INTRODUCTION

Le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés élabore l'Examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada (ci-après nommé l'EXTSAC) à des fins d'agrément. Il s'acquitte de ce mandat en travaillant en collaboration avec des praticiens en SST agréés dans l'ensemble du Canada qui servent de groupe d'experts en contenu afin d'élaborer et de valider les composantes de l'examen.

Les examens de certification, d'agrément ou de licence ont un but bien précis : protéger le public en s'assurant que les personnes autorisées possèdent suffisamment de connaissances et de compétences pour exercer des activités professionnelles importantes de façon efficace et en toute sécurité (Société canadienne de psychologie, 1987). Dans le cas de l'EXTSAC, le but consiste à déterminer si les candidats sont prêts ou non à exercer des fonctions dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail sans entraîner de risques pour le public et l'environnement.

Le plan directeur vise à décrire la façon dont l'examen doit être élaboré.

La fonction principale du *Plan directeur de l'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada* vise à décrire la façon dont l'examen doit être élaboré. Notamment, le plan directeur renferme des consignes et des lignes directrices explicites sur la manière dont les **compétences**¹ (p. ex., les connaissances, les habiletés, les aptitudes, les attitudes et l'esprit de jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises sur la compétence du candidat à exercer le métier de façon sécuritaire et efficace.

Avant d'entreprendre l'élaboration de ce plan directeur, le CCPSA a procédé à une étude approfondie afin de déterminer les compétences requises pour exercer la fonction de technicien en sécurité agréé de façon efficace et sécuritaire au Canada. Des professionnels en sécurité agréés de partout au pays ont participé activement aux phases de l'enquête, qui a permis d'établir et de valider une liste détaillée de 81 compétences dont les techniciens en sécurité agréés doivent faire preuve. Les composantes essentielles de l'EXTSAC ont pu être clairement définies grâce à cette liste de compétences et la validation des données recueillies.

Une révision complète et périodique des compétences évaluées dans l'EXTSAC permet au CCPSA de garantir la validité de l'examen et

d'élaborer des examens de certification solides sur le plan psychométrique et défendables sur le plan juridique. En raison des changements qui surviennent dans l'exercice des fonctions des techniciens et des professionnels en santé et sécurité du travail, une étude de validation des compétences est réalisée au moins tous les cinq ans ou au besoin. En plus de la révision complète et de l'étude de validation qui se font périodiquement, les compétences sont régulièrement révisées et évaluées par des experts en contenu. Cette démarche permet de s'assurer que l'EXTSAC demeure différent de l'examen de certification élaboré pour les professionnels en sécurité agréés du Canada (c.-à-d. l'EXPSAC).

¹ Les termes en caractères gras sont définis dans le glossaire.

DONNÉES TECHNIQUES

Cette section présente les données techniques visant à guider l'élaboration de l'EXTSAC. La première partie traite des questions relatives aux compétences et la deuxième partie porte sur les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'EXTSAC.

L'EXTSAC est un **examen à interprétation critérielle**. C'est-à-dire que l'élaboration de l'examen repose fondamentalement sur la description détaillée du contenu du domaine à évaluer. En ce qui a trait à l'EXTSAC, le contenu du domaine d'intérêt renferme les compétences exigées par un technicien en sécurité agréé qui exerce ses fonctions de façon sécuritaire et efficace. Ces compétences constituent le fondement de l'EXTSAC.

La présente section décrit les compétences qui ont été retenues au terme du processus de validation, la façon dont elles ont été regroupées ainsi que la façon dont elles doivent être sélectionnées pour concevoir un examen.

ÉLABORATION DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES

La démarche d'élaboration des compétences a été entreprise en mettant sur pied un Comité des compétences de technicien formé de représentants provenant de tous les secteurs d'activités des professionnels en sécurité agréés au Canada. Ce comité a commencé par examiner les listes de compétences, la classification des neuf catégories de compétences utilisée dans l'EXPSAC de 2014 et d'autres documents de référence qui décrivent les compétences d'un technicien. Les listes de compétences et les domaines ont ensuite été systématiquement examinés par un groupe de discussion, composé de professionnels en sécurité, en utilisant la méthode Delphi pour déterminer les compétences jugées pertinentes à la certification d'un technicien ainsi que les compétences supplémentaires ou nouvelles à inclure. Les compétences cernées ont ensuite été évaluées par un échantillon d'environ 1 170 professionnels en sécurité agréés du Canada, incluant des praticiens, des professeurs et des gestionnaires, à qui l'on a demandé d'évaluer chaque compétence en fonction de l'applicabilité, du degré d'importance et de la fréquence d'utilisation pour un technicien en sécurité agréé. Le comité a examiné les

Les compétences ont été évaluées par environ 1 170 professionnels en sécurité agréés du Canada.

résultats du sondage. L'ensemble de compétences de l'EXTSAC vise principalement à fournir le contenu des domaines de l'examen.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

La classification des compétences est composée des neuf domaines décrits ci-dessous (le nombre de compétences et le pourcentage qu'elles représentent sont indiqués entre parenthèses après le nom du domaine) :

1. Principes de sécurité appliqués (23 compétences ou 28 % de l'ensemble des compétences)
2. Audit (3 compétences ou 4 % de l'ensemble des compétences)
3. Ergonomie (6 compétences ou 7 % de l'ensemble des compétences)
4. Prévention et protection contre les incendies (8 compétences ou 10 % de l'ensemble des compétences)
5. Santé et bien-être (9 compétences ou 11 % de l'ensemble des compétences)
6. Loi et éthique (9 compétences ou 11 % de l'ensemble des compétences)
7. Systèmes de gestion (4 compétences ou 5 % de l'ensemble des compétences)
8. Hygiène du travail (12 compétences ou 15 % de l'ensemble des compétences)
9. Gestion des risques (7 compétences ou 9 % de l'ensemble des compétences)

Ces neuf domaines doivent être perçus uniquement à titre d'outil organisationnel puisque certaines compétences peuvent aussi bien être classées dans d'autres domaines. Il faut souligner que les énoncés de compétences ont différentes portées, dont certaines sont axées sur des activités globales alors que d'autres sont axées sur des activités plus ponctuelles ou précises.

VARIABLES STRUCTURELLES

L'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada compte entre 190 et 210 questions.

En plus des données techniques reliées aux compétences, d'autres variables sont prises en compte lors de l'élaboration de l'EXTSAC. Les variables structurelles comprennent les caractéristiques qui déterminent l'aspect général et le concept de l'examen. Elles indiquent la longueur de l'examen, le format et la présentation des questions (p. ex., format à choix multiples) de même que l'objectif cognitif mesuré par chaque question (p. ex., connaissance et compréhension de base). La pondération pour chacun des neuf domaines fait également partie des variables structurelles.

- Longueur et format de l'examen : L'examen se compose de 190 à 210 questions opérationnelles à choix multiples. Un examen comptant ce nombre de questions, et évaluant 81 compétences provenant d'une méthode d'échantillonnage solide, est suffisant pour prendre des décisions fiables et valides quant à la disposition d'un candidat à exercer le métier de façon sécuritaire et efficace.
- Présentation des questions : Les questions à choix multiples de l'EXTSAC se présentent sous deux formes : des questions fondées sur un cas et des questions indépendantes.
- Objectif cognitif : L'examen comprend des questions relevant de trois catégories de taxonomie cognitive : connaissance/compréhension; application; pensée critique. Les questions liées à la connaissance/compréhension permettent de vérifier la capacité d'un candidat à se souvenir des choses apprises en lisant les documents et d'en comprendre la signification ainsi qu'à connaître et comprendre les définitions, les faits, les concepts et les principes. Les questions liées à l'application permettent de vérifier la capacité d'un candidat à appliquer ses connaissances et son apprentissage à des situations nouvelles ou pratiques; à appliquer les règlements, les méthodes, les principes et les théories; et à identifier les conséquences dans une situation donnée. Les questions liées à la pensée critique vérifient la capacité d'un candidat à prendre une bonne décision et à identifier les bonnes pratiques selon les informations obtenues; et à juger de la pertinence des données, à évaluer l'efficacité de différentes mesures et à résoudre des problèmes.

VARIABLES CONTEXTUELLES

L'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada représente les différents secteurs de pratique des techniciens en sécurité agréés.

Outre les variables structurelles, les variables contextuelles définissent le contenu du domaine en précisant les contextes dans lesquels les questions d'examen se situent (p. ex., contexte de technicien).

Il est reconnu que le milieu dans lequel un technicien en sécurité agréé de premier échelon exerce ses fonctions peut représenter toute situation ou tout milieu dans lequel des tâches en santé et sécurité du travail sont effectuées et qu'il est différent du milieu dans lequel les professionnels en sécurité agréés exercent leur travail. Les compétences évaluées dans l'examen ne sont pas propres à un milieu particulier; cependant, le milieu de pratique sera précisé s'il y a lieu.

Selon le milieu, le technicien en sécurité peut agir à titre de praticien, de technologue ou de conseiller. Cet aspect est pris en considération au moment de structurer le contexte des questions de l'examen.

PONDÉRATION DES COMPÉTENCES

L'ensemble de compétences de l'EXTSAC présente les compétences regroupées en fonction des données relevées dans le sondage de validation.

Afin de s'assurer que l'examen reflète fidèlement le profil du technicien en sécurité agréé, les compétences ont été pondérées selon leur importance relative et leur fréquence d'utilisation relevées dans le sondage et à la suite d'un examen quantitatif réalisé par les experts en contenu.

Ces pondérations ont été utilisées pour établir l'importance relative que recevront les compétences à l'examen. Les compétences ont été pondérées à l'aide de cotes d'application, d'importance et de fréquence obtenues dans l'étude de validation des compétences. Les pondérations représentées dans le Plan directeur de l'EXPSAC de 2014 ont également servi de guide.

En s'appuyant sur ces données et en sachant que l'EXTSAC comptera entre 190 et 210 questions, la structure d'échantillonnage présentée dans le tableau suivant a été élaborée. La pondération de cet échantillonnage a été choisie pour : 1) différencier les variables d'évaluation (importance et fréquence); 2) comparer et différencier les poids de l'échantillon dans l'EXPSAC; et 3) respecter l'exigence portant sur la longueur de l'examen.

Le tableau suivant présente la fourchette de pourcentage des questions dans chacun des neuf domaines de compétences.

Domaines de compétences	Pourcentage de questions dans l'EXTSAC
1. Principes de sécurité appliqués	30-40 %
2. Audit	10-13 %
3. Ergonomie	3-5 %
4. Prévention et protection contre les incendies	4-8 %
5. Santé et bien-être	3-5 %
6. Loi et éthique	11-15 %
7. Systèmes de gestion	3-5 %
8. Hygiène du travail	10-13 %
9. Gestion des risques	13-17 %

CONCLUSION

Le *Plan directeur de l'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada* est le résultat des efforts conjugués du CCPSA et des professionnels en sécurité agréés du Canada (PSAC). Ces efforts ont conduit à une compilation des compétences requises de la part d'un technicien en sécurité agréé de premier échelon et à des lignes directrices visant à évaluer les compétences dans l'EXTSAC. Le résumé de ces lignes directrices se trouve à la page 10, dans le Tableau sommaire : Élaboration de l'EXTSAC.

On convient que la profession en santé et sécurité continuera d'évoluer. Au fil de cette évolution, le plan directeur (les compétences et les lignes directrices sur l'élaboration de l'examen) peut nécessiter une révision afin de refléter fidèlement l'étendue de la pratique, les rôles et les responsabilités des techniciens en sécurité de premier échelon. Le CCPSA veillera à ce que cette révision ait lieu en temps opportun et diffusera toute version actualisée.

TABLEAU SOMMAIRE : ÉLABORATION DE L'EXTSAC

Longueur et format de l'examen	Contient entre 190 et 210 questions opérationnelles à choix multiples. Le temps accordé pour compléter l'examen est de trois heures et demie (3,5 h).	
Présentation des questions	Questions indépendantes	80-90 %
	Questions fondées sur un cas	10-20 %
Domaines de compétences et pondérations	1. Principes de sécurité appliqués	30-40 %
	2. Audit	10-13 %
	3. Ergonomie	3-5 %
	4. Prévention et protection contre les incendies	4-8 %
	5. Santé et bien-être	3-5 %
	6. Loi et éthique	11-15 %
	7. Systèmes de gestion	3-5 %
	8. Hygiène du travail	10-13 %
	9. Gestion des risques	13-17 %
Taxonomie cognitive	La compétence spécifique détermine la taxonomie cognitive à laquelle correspond une question. Ceci est précisé dans le profil de compétences de l'EXTSAC (p. 12 à 16). Le pourcentage de questions représentant chaque taxonomie cognitive dans l'examen est comme suit :	
	Connaissance/compréhension	75 %
	Application	23 %
	Pensée critique	2 %*
	*S'applique uniquement aux compétences LE7 et LE9 (p. 14 dans le Profil de compétences de l'EXTSAC).	

GLOSSAIRE

Compétences : Les énoncés de comportement reflétant l'ensemble des connaissances, des compétences, des habiletés, des attitudes et de l'esprit de jugement escomptés de la part d'un technicien en sécurité agréé de premier échelon.

Examen à interprétation critérielle : Un test qui mesure le degré de maîtrise d'un domaine de contenu ou d'habileté spécifique ou d'une liste d'objectifs d'apprentissage. Les résultats sont comparés à une norme de performance prédéterminée ou comme un degré de maîtrise d'un domaine défini (p. ex., pourcentage d'exactitude et notes de maîtrise), indépendamment des résultats obtenus par d'autres candidats (Brown, 1983).

Questions fondées sur un cas : Une série de questions associées à un bref scénario.

Questions indépendantes : Questions de nature objective et indépendante contenant l'information nécessaire pour y répondre.

Questions opérationnelles : Les questions qui apparaissent dans l'examen sont satisfaisantes et ont été testées à l'avance. Chaque réponse compte pour l'obtention de la note finale.

PROFIL DE COMPÉTENCES DE L'EXTSAC

		Niveau cognitif 1 = Connaissance/ compréhension 2 = Application 3 = Pensée critique
Principes de sécurité appliqués (ASF – Applied Safety Fundamentals)		
ASF1	Capacité de mener des inspections des lieux de travail de base.	2
ASF2	Capacité de mener des enquêtes sur les incidents de base.	2
ASF3	Connaissance/compréhension de base de l'analyse statistique (p. ex., moyenne, pourcentage, écart-type, moyenne pondérée dans le temps, etc.).	1
ASF4	Capacité d'effectuer des analyses des tâches, des analyses du risque professionnel et des analyses de la sécurité des tâches de base.	2
ASF5	Connaissance/compréhension de base des analyses du flux des matières et du déroulement des opérations.	1
ASF6	Connaissance/compréhension de base de l'importance de la sécurité dans le processus de conception et d'approvisionnement des outils, de l'équipement et des matériaux.	1
ASF7	Capacité d'appliquer les principes fondamentaux en matière d'utilisation, de manutention, d'entreposage, d'élimination et de risques associés aux produits chimiques, aux explosifs et aux matières radioactives sur le lieu de travail (p. ex., SIMDUT-SGH).	2
ASF8	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés à la protection des machines (p. ex., point de fonctionnement, rideau optique, interverrouillage).	2
ASF9	Capacité d'évaluer l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle.	2
ASF10	Connaissance/compréhension de base de la sécurité électrique (p. ex., métallisation, mise à la terre, disjoncteur, etc.).	1
ASF11	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés à la manutention et l'entreposage sécuritaires des matières.	2
ASF12	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés aux dispositifs de levage et aux convoyeurs (p. ex., câbles, chaînes, élingues, grues, convoyeurs, etc.).	2
ASF13	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés aux équipements mobiles et aux véhicules motorisés (p. ex., chariots de manutention, plateformes élévatrices, camions nacelles, camionnettes, fourgonnettes, etc.).	2
ASF14	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés aux outils manuels et portatifs.	2
ASF15	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés aux machines à travailler le bois (p. ex., tours, plateaux de sciage, perceuses à colonne, etc., etc.).	2
ASF16	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés aux opérations de travail à chaud (p. ex., soudure, découpage, brasage, etc.).	2
ASF17	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés aux sources d'énergie dangereuses et aux substances nocives (p. ex., cadenassage/verrouillage des machines alimentées par une source d'énergie hydraulique, pneumatique, mécanique, électrique ou à vapeur, etc.).	2
ASF18	Connaissance/compréhension de base des risques et des mesures de contrôle liés aux systèmes, équipements et procédures automatisés (p. ex., robots, démarreurs à distance, systèmes contrôlés par ordinateur, nanotechnologie, etc.).	1
ASF19	Connaissance/compréhension de base de la sécurité des procédés (p. ex., procédés chimiques, procédés de fabrication, etc.).	1
ASF20	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés à l'accès aux espaces clos.	2
ASF21	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés au travail en hauteur (p. ex., échelles, dispositifs antichutes, plateformes, etc.).	2

ASF22	Connaissance/compréhension de base de la sécurité en laboratoire.	1
ASF23	Capacité d'évaluer les risques et les mesures de contrôle liés au travail en isolement et à distance.	2
Audit (AUD – Auditing)		
AUD1	Connaissance/compréhension de base des principes et des techniques d'audit.	1
AUD2	Connaissance/compréhension de base en matière d'inspections, d'audits de conformité et d'audits de système de gestion.	1
AUD3	Capacité de mener des inspections, des audits de conformité et des audits de système de gestion de base.	2
Ergonomics (ERG – Ergonomics)		
ERG1	Connaissance/compréhension de base des principes d'ergonomie (p. ex., anatomie, physiologie, biomécanique, etc.).	1
ERG2	Connaissance/compréhension de base des signes et des symptômes liés aux lésions musculosquelettiques.	1
ERG3	Connaissance/compréhension de base des exigences de réglementation en matière d'ergonomie (p. ex., lois, lignes directrices, normes, etc.).	1
ERG4	Connaissance/compréhension de base des composantes dans le cadre d'un programme d'ergonomie (p. ex., CSA Z412, etc.).	1
ERG5	Connaissance/compréhension de base du rôle de l'ergonomie dans la conception et l'achat d'équipement (p. ex., aménagement d'un poste de travail, outils, équipements, matériaux, etc.).	1
ERG6	Connaissance/compréhension de base du rôle de l'ergonome.	1
Prévention et protection contre les incendies (FPP – Fire Prevention and Protection)		
FPP1	Connaissance/compréhension de base des rôles et des fonctions des organismes de normalisation (p. ex., National Fire Prevention Association, Underwriters Laboratory, Factory Mutual, Association canadienne de normalisation, Union européenne, etc.).	1
FPP2	Connaissance/compréhension de base des codes et des normes en matière de sécurité incendie (p. ex., Code national du bâtiment, Code national de prévention des incendies).	1
FPP3	Connaissance/compréhension de base de la sécurité des personnes (p. ex., conception des bâtiments, construction, lieu des installations, matériaux, etc.).	1
FPP4	Connaissance/compréhension de base de la chimie du feu et du comportement du feu.	1
FPP5	Capacité de mettre en œuvre des programmes de sécurité incendie.	2
FPP6	Capacité de mettre en œuvre des procédures de prévention contre les incendies.	2
FPP7	Connaissance/compréhension de base des systèmes et des dispositifs de détection d'incendie (p. ex., conception, application, entretien, inspection, etc.).	1
FPP8	Connaissance/compréhension de base des systèmes et des dispositifs de lutte contre les incendies (p. ex., conception, application, entretien, inspection, etc.).	1
Santé et bien-être (HW – Health and Wellness)		
HW1	Connaissance/compréhension de base en matière de promotion de la santé en milieu de travail.	1
HW2	Connaissance/compréhension de base des programmes de prévention des blessures, des affections et des maladies (p. ex., vaccination, équipement de protection individuelle, lavage des mains, dépistage médical, etc.).	1
HW3	Connaissance/compréhension de base des programmes d'aide aux employés et à leur famille.	1
HW4	Connaissance/compréhension de base des programmes de bien-être (p. ex., gestion du stress, conditionnement physique, gestion du poids, etc.).	1

HW5	Connaissance/compréhension de base des programmes de gestion des limitations fonctionnelles (p. ex., travail modifié, réadaptation, retour au travail, etc.).	1
HW6	Connaissance/compréhension de base des programmes de réduction de la dépendance (p. ex., tabagisme, alcool, substances illicites, jeu, etc.).	1
HW7	Connaissance/compréhension de base des effets de la fatigue sur la santé et le rendement des travailleurs (p. ex., travail par quarts, aptitudes au travail, heures supplémentaires, etc.).	1
HW8	Connaissance/compréhension de base de l'influence des facteurs psychosociaux sur la santé et le bien-être des travailleurs (p. ex., leadership, attentes, courtoisie, respect, etc.).	1
HW9	Connaissance/compréhension de base de l'influence de la conciliation travail-famille sur la santé et le bien-être des travailleurs.	1
Loi et éthique (LE – Law and Ethics)		
LE1	Connaissance/compréhension de base de la législation canadienne en matière de santé et de sécurité au travail (p. ex., système de responsabilité interne (SRI), diligence raisonnable, responsabilité criminelle, clause d'obligation générale, etc.).	1
LE2	Connaissance/compréhension de base des lois sur l'environnement (p. ex., Loi canadienne sur la protection de l'environnement, Loi sur les produits dangereux, Loi sur le transport des marchandises dangereuses, SIMDUT-SGH, etc.).	1
LE3	Connaissance/compréhension de base des obligations des parties en milieu de travail (p. ex., superviseurs, travailleurs, comités et représentants en santé et sécurité, etc.).	1
LE4	Capacité d'appliquer les principes des droits du travailleur (p. ex., droit de savoir, droit de participer, droit de refuser).	2
LE5	Connaissance/compréhension de base des obligations et des pouvoirs des organismes d'application de la loi (p. ex., ordres de se conformer, poursuites, infractions, sanctions administratives, processus d'appel, etc.).	1
LE6	Capacité de respecter les obligations du TSAC (p. ex., obligations envers les employeurs, les autres employés, les collègues, le public, les sous-traitants, etc.).	2
LE7	Capacité d'évaluer de façon critique les obligations du TSAC en ce qui a trait aux <i>Règles de conduite professionnelle</i> (code de déontologie).	3
LE8	Connaissance/compréhension de base des conséquences entraînées par les erreurs et omissions professionnelles.	1
LE9	Capacité d'évaluer de façon critique le rôle du TSAC et les limites de la pratique professionnelle (p. ex., interactions avec les organismes gouvernementaux, champs d'activité, limites des compétences, etc.).	3
Systèmes de gestion (MS – Management Systems)		
MS1	Connaissance/compréhension de base de l'intégration de la santé et de la sécurité dans la structure, la fonction, la culture et la conception organisationnelles.	1
MS2	Connaissance/compréhension de base de l'analyse des besoins de formation (p. ex., élaboration, transmission et évaluation de la formation, etc.).	1
MS3	Connaissance/compréhension de base des principes d'apprentissage des adultes.	1
MS4	Capacité de donner des programmes de formation régulière.	2
Hygiène du travail (OH – Occupational Hygiene)		
OH1	Connaissance/compréhension de base des voies de pénétration (c.-à-d. inhalation, absorption, ingestion, injection).	1
OH2	Connaissance/compréhension de base des caractéristiques, des risques et des mesures de contrôle associés aux gaz, vapeurs, solvants, fumées, brouillards, nanomatériaux et poussières.	1
OH3	Connaissance/compréhension de base des risques physiques et des mesures de contrôle (p. ex., bruit, rayonnements ionisants et non ionisants, stress thermique, vibrations, etc.).	1

OH4	Connaissance/compréhension de base des risques biologiques et des mesures de contrôle (p. ex., moisissures, mycotoxines, grippe, virus, etc.).	1
OH5	Connaissance/compréhension de base de la qualité de l'air intérieur.	1
OH6	Connaissance/compréhension de base de la prise de mesures et du prélèvement d'échantillons liés à l'hygiène du travail (p. ex., air, bruit, rayonnement, substances chimiques, etc.).	1
OH7	Connaissance/compréhension de base en matière de ventilation (p. ex., locale, générale, air d'appoint, aspirante, etc.).	1
OH8	Capacité de mettre en œuvre des programmes de prévention et de protection associés à l'hygiène du travail (p. ex., respiratoire, audition, stress thermique, surveillance médicale, etc.).	2
OH9	Connaissance/compréhension de base des limites d'exposition professionnelle (p. ex., valeurs limites d'exposition (VLE), indices biologiques d'exposition (IBE), seuils d'intervention, etc.).	1
OH10	Connaissance/compréhension de base des risques et des mesures de contrôle associés aux lasers.	1
OH11	Connaissance/compréhension de base des affections et des maladies professionnelles (p. ex., asthme, hypersensibilité chimique et environnementale, dermatite, cancer, etc.).	1
OH12	Connaissance/compréhension de base du rôle de l'hygiéniste du travail.	1
Gestion des risques (RM – Risk Management)		
RM1	Connaissance/compréhension de base des principes de gestion des risques.	1
RM2	Capacité de procéder à des évaluations des risques de base (p. ex., inventaire, matrice des risques, priorisation, etc.).	2
RM3	Capacité à appliquer les processus de contrôle des risques (p. ex., poids de la preuve, principe de précaution, ALARA, etc.).	2
RM4	Connaissance/compréhension de base de la préparation aux situations d'urgence et de la planification des interventions (p. ex., CSA Z731, NFPA 1600, etc.).	1
RM5	Connaissance/compréhension de base des programmes de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail.	1
RM6	Capacité à appliquer la hiérarchie des mesures de contrôle.	2
RM7	Capacité de procéder à la communication des dangers (p. ex., symboles, fiches signalétiques, étiquettes de sécurité, bases de données de recherche, formation sur la sensibilisation au danger, etc.).	2